

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du lundi 11 septembre 2023

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 05 septembre 2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :12

Contre : 0

Représentés: Madame Audrey BLANQUET par Monsieur Thierry MARSILHAC

Abstention : 0

Excusés: Roland VEDRINES, Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:
Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Vote de crédits supplémentaires - allanche - DE_2023_211

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	600.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-600.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	8400.00	
21318 - 70	Autres bâtiments publics	-8400.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Date de transmission de l'acte: 15/09/2023

Date de réception de l'AR: 15/09/2023

015-211500012-DE_2023_211-DE
A G E D I

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 15 SEP. 2023

publié le 15 SEP. 2023

Date de transmission de l'acte: 15/09/2023
Date de réception de l'AR: 15/09/2023

015-211500012-DE_2023_211-DE
A G E D I